

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous.

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			CHIRURGIEN-DENTISTE												
Nature de l'activité (1)			784 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET								si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)					DA										
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	295 224 101,10 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1		
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	3 198 1,10 %	
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 2 343 €)										AD	292 025 100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	5		
	6	Gains divers (5)										AF	8 073 2,76 %		
	7											AG	300 103 102,77 %		
	3	8	Achats (6)										BA	59 474 20,37 %	
DÉPENSES	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 124,63)										BB	20 727 7,10 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	14 586 4,99 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD	332 0,11 %	
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	776 0,27 %	
	13		Autres impôts										BS	3 235 1,11 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	9 028 3,09 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	13 449 4,61 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 048	BG	6 510 2,23 %
	17	Entretien et réparations										5 928 2,03 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		
	18	Personnel intérimaire										399 0,14 %			
	19	Petit outillage (11)										1 973 0,68 %	BH	15 173 5,20 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										1 359 0,47 %			
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)										3 875 1,33 %			
	22	Primes d'assurances										1 639 0,56 %			
	23	Frais de véhicules (12)										3 090 1,06 %	Total : Transport et déplacements		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...								4 047 1,39 %			
24	Autres frais de déplacements (voyages...)										957 0,33 %				
SOCIENNE	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	25 845					BK	31 914 10,93 %	
			dont cotisations facultatives Madelin	BZ	5 757	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				BU	312				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès					1 706 0,58 %								
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					3 063 1,05 %								
	28	Frais d'actes et de contentieux					64 0,02 %							BM	8 126 2,78 %
	29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	975 0,33 %									
	30	Autres frais divers de gestion					2 318 0,79 %								
	31	Frais financiers (14)												BN	902 0,31 %
	32	Pertes diverses (15)												BP	75 0,03 %
	33											TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	188 355 64,50 %	

CHIRURGIENS DENTISTES : Tx de Charges de Structure moyen : 31,5 %

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

CHIRURGIEN-DENTISTE

N° SIRET

784 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	111 747	38,27 %	
	35	Plus-values à court terme (16)						CB	415	0,14 %	
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	1 065	0,36 %	
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD	106	0,04 %	
	38							TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	113 333	38,81 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF			
	40	Frais d'établissement (19)						CG	14		
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	6 998	2,40 %	
	42	Moins-value à court terme						CK	47	0,02 %	
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	798	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	4 784	1,64 %
	44	Déficit Société civile de moyens (18)	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 367	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	792			
	45		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)	dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)							CR		
5			Montant de la TVA afférante aux recettes brutes :					CX	643		
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférante aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	44		
			dont montant de la TVA afférante aux honoraires rétrocédés :					CZ	39		
6		Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	262		
7		Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
		Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
		Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
			T		X			7 002			
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035									
								A		B	